

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-1803

présenté par

M. Lucas-Lundy, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
 Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	5 000 000
Intégration et accès à la nationalité française	0	0
Secours maritime et terrestre aux exilés <i>(ligne nouvelle)</i>	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le groupe écologiste et social propose à travers cet amendement la mise en place d'un programme dédié au secours maritime des exilés en danger.

Le 3 septembre 2024, 8 exilés ont trouvé la mort lors d'une tentative de traversée de la Manche – portant à 50 le nombre de décès. L'année 2024 est alors l'année la plus meurtrière depuis 2018 pour les exilés tentant les traversées de la Manche. L'Organisation internationale pour les migrations rappelle qu'ils étaient 10 en 2023, 11 en 2022 et 5 en 2021. Ces chiffres alarmants sont le constat clair que la politique de répression mise en place par la loi Immigration de 2023 a pour conséquence principale la mort des exilés et non un reflux des parcours migratoires.

Pour toutes ces raisons, le groupe écologiste et social propose la création du programme mentionné, afin d'atténuer les conséquences mortifères de la loi Immigration de 2023.